

OBJET DISPOSITIF DES VACANCES DE JUILLET/ AOUT 2008
Tarifification du spectacle « il était une fois... les vacances »

Dans le cadre du dispositif des vacances de juillet/ août 2008, la Commune de Saint-Denis organise un spectacle intitulé : « il était une fois ...les vacances » sur la période du 16 juillet au 3 août 2008.

Quatre salles de l'île sont associées à cette manifestation : la salle Guy Alphon sine de Saint-André, la salle Georges Brassens des Ayrans, le centre culturel de Saint-Pierre et la Salle du Palaxa à l'espace Jeumon.

S'agissant des représentations à l'espace Jeumon dans la salle du Palaxa, ils se dérouleront du 16 juillet au 1er août 2008 et un dernier spectacle est prévu au Barachois le 3 août 2008.

Cette programmation a pour but de s'intéresser aux populations les plus jeunes et de les faire découvrir le spectacle dans le domaine théâtrale et de la danse. Le choix de présenter cette manifestation pendant les vacances correspond à une période de disponibilité du public familial.

Quinze représentations sont prévues dans la salle du PALAXA. Il est envisagé de fixer une tarification, dont le montant proposé s'élève à 2,00 € par place.

La billetterie sera assurée par la société OTEBIYE qui aura pour mission l'édition et la vente des billets.

Je vous demande donc :

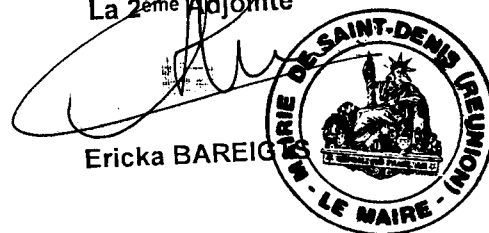
- 1° d'approuver la tarification à 2,00 € par place pour les représentations de « Il était une fois... les vacances » qui se dérouleront dans la salle du Palaxa à l'espace Jeumon sur la période du 16 juillet au 3 août 2008 ;
- 2° de confier la gestion de la billetterie à la société OTEBIYE qui aura pour mission l'édition et la vente des billets.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent

La 2^{ème} Adjointe

Ericka BAREIG



OBJET DISPOSITIF DES VACANCES DE JUILLET/ AOUT 2008
Tarification du spectacle « il était une fois... les vacances »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/5-16 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2ème Adjointe, présenté au nom des Commissions 1° Affaire Générale / Entreprise Municipale, et 2° Culture / Jeunesse / Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1


Approuve la tarification de 2,00 € par place pour les représentations de « Il était une fois... les vacances » qui se dérouleront dans la salle du Palaxa à l'espace Jeumon sur la période du 16 juillet au 3 août 2008.

ARTICLE 2

Confie la gestion de la billetterie à la société OTEBIYE qui aura pour mission l'édition et la vente des billets.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 10 JUIL. 2008

Pour le Maire absent
La 2ème Adjointe


Ericka BAREIGTS

